

Le Maire de CRÉPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu les articles L 2213-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu le Code de la Voirie Routière,  
Vu l'article 140 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,  
Vu la demande faite par le Groupement des Commerçants et Artisans de CREPY-EN-VALOIS afin d'organiser la parade de Noël le samedi 21 décembre 2024,

Considérant que dans le cadre de ces festivités, il appartient à l'autorité de prendre toutes les mesures en vue d'assurer le bon déroulement du défilé et ce afin d'éviter tout risque d'accident,

Considérant qu'il est nécessaire d'instituer une interdiction temporaire de circulation,  
Considérant qu'il appartient au Maire d'autoriser l'occupation du domaine public,  
Considérant qu'il appartient au Maire d'exercer la police de circulation et du stationnement sur les routes nationales, les routes départementales et les voies de communication à l'intérieur de l'agglomération,

## **ARRETE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

La parade de Noël se déroulera le samedi 21 décembre 2024 de 15h30 à 19h00 dans les rues de Crépy-en-Valois définie par deux parcours distincts (voir plan en annexe).

### **Article 2: parcours n° 1 (traîneau du père Noël + 20 véhicules décorés Noël)**

Le départ se fera sur le parking de Carrefour Market à 15h30, le parcours empruntera les rues suivantes, (cf voir plan, les différents points d'arrêts de 10 minutes sont matérialisés sur le plan « MEET & GREET »):

- avenue Kennedy
- rue Hector Berlioz
- rue Emile Zola
- rue Flaubert
- rue Louis Couperin
- rue des Cèdres (arrêt 10 minutes)
- avenue des Erables
- rue Henri Laroche
- zone commerciale la Croix Cailleux (arrêt 10 minutes)
- rue Gustave Eiffel
- rue du Bois de Tillet
- rue Saint Germain
- rue de Soissons
- avenue Gérard de Nerval
- rue Hubert Francolin

- avenue de l'Europe (arrêt 10 minutes)
- avenue Gérard de Nerval
- route de Compiègne
- rue Nationale
- rue Charles de Gaulle
- avenue de Senlis
- rue Zell Mosel
- rue de Verdun
- rue Marcelin Berthelot
- avenue de Senlis
- avenue Levallois Perret
- boulevard Victor Hugo
- arrivée: place de la Gare

Le traineau du père Noël se garera à hauteur de l'arrêt de bus place de la Gare et les 20 véhicules accompagnant la parade iront se garer sur le parcotrain.

**Article 3 : parcours n° 2 (uniquement le traineau du père Noël)**

Départ place de la Gare à 17h30, le parcours empruntera les rues suivantes :

- avenue Paul Pauchet
- rue Charles de Gaulle
- rue Nationale
- arrivée: salle des fêtes

**Article 4 :**

La circulation des véhicules pourra être momentanément interrompue, lors du passage de la parade de Noël.

**Article 5 :**

La police municipale aura en charge de sécuriser le déplacement de la calèche et du cortège tout le long du parcours.

**Article 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai auprès de la Commune.

**Article 6 :**

Le Directeur Général des Services, le Directeur des Services techniques, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Responsable de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Crépy-en-Valois, le 13 décembre 2024

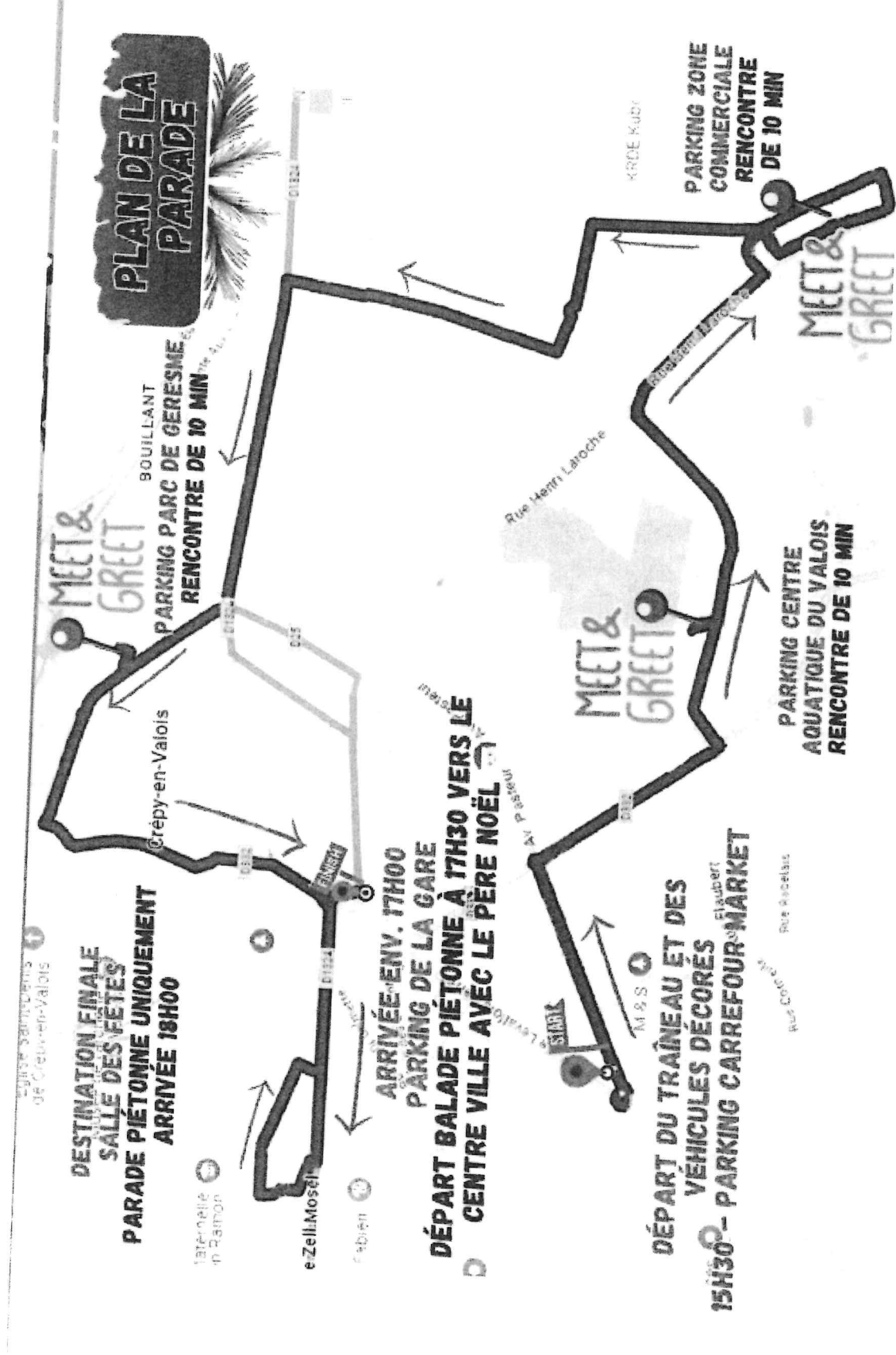
Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois

**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le site  
Internet de la Commune :

16 DEC. 2024





**DESTINATION FINALE**  
**SALLE DES FÊTES**  
**PARADE PIÉTONNE UNIQUEMENT**  
**ARRIVÉE 18H00**

**PLAN DE LA PARADE**

**BOUILLANT**  
**PARKING PARC DE GERESME**  
**RENCONTRE DE 10 MIN**

**ARRIVÉE ENV. 17H00**  
**PARKING DE LA GARE**  
**DÉPART BALADE PIÉTONNE À 17H30 VERS LE**  
**CENTRE VILLE AVEC LE PÈRE NOËL**

**DÉPART DU TRÂNEAU ET DES**  
**VÉHICULES DÉCORÉS**  
**15H30 - PARKING CARREFOUR-MARKET**

**PARKING ZONE COMMERCIALE**  
**RENCONTRE DE 10 MIN**

**PARKING CENTRE AQUATIQUE DU VALOIS**  
**RENCONTRE DE 10 MIN**

Centre-ville de Crepy-en-Valois

Station de la Gare

Le Zelli Mosell

Le Fabien

Maison de la Gare

M & S

Carrefour-Market

Rue Abelais

Rue Henri Laroche

Grande Kuby

MEET & GREET

MEET & GREET

MEET & GREET

